Institutions pour tuberculeux.—La statistique des institutions pour tuberculeux (tableau 7) s'étend aux unités spéciales des hôpitaux généraux et fédéraux aussi bien qu'aux sanatoriums spécialisés indiqués séparément au tableau 1. La mortalité due à la tuberculose dans ces institutions en 1947 répond pour 44·2 p. 100 de la mortalité totale due à la tuberculose au Canada (voir "Statistique vitale", page 225). Cependant, la mortalité due à cette maladie accuse une baisse encourageante depuis 1926.

7.—Résumé de la statistique des hôpitaux pour tuberculeux, par province, 1947

Détail	î.PÉ.	NÉ.	NB.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	СВ.	Totaux
Hôpitaux— Sanatoriums Unités des hôpitaux publics Unités des hôpitaux fédéraux.	- I	4 7	5	13 13 4	13 — 3	4 1 5	3	1 3	1 8 3	45 32 18
Totaux, hôpitaux.	1	12	6	30	16		3	5		95
Capacité en lits— Sanatoriums Unités des hôpitaux publics Unités des hôpitaux fédéraux	145	676 215 250	847 — 111	2,580 943 521	3,739 — 284	165	803	288 179 320	71	10,683 1,573 2,099
Totaux, capacité en lits	145	1,141	958	4,044	4,023	1,153	803	787	1,301	14,355
Personnel ² — Médecins salariés Infirmières diplô- mées	3	18 45	17 60	105 171	70 354	19500	15 69		100.00	
Totaux, personnel ³	70	319	417	1,248	2,045	347	508	127	690	5,771
Outillage2— Appareils de radio- graphie. Laboratoires de cli- nique. Appareils de phy- siothérapie.	1	2 2	3 5 5	11 13	12 13 6	3	3 3 1			37 42 25
Mouvement des hospitalisés — Admissions Sorties Décès En traitement Total des jours d'hospitalisation.	116 122 35 251	893 891 139 1,748 314,342	1,093 125 1,909	5, 152 5, 013 840 8, 540 1, 266, 434	3,400 666 6,959	1,405 165 2,412	853 168 1,616	607 94 1,252	1,033 240 2,137	14,417 2,412

¹ Quatre unités des hôpitaux publics de Vancouver et de Victoria, fonctionnant sous la direction du conseil provincial de la santé, sont comprises avec les sanatoriums. ² Sanatoriums seulement (à l'exclusion des sanatoriums fédéraux). ² Comprend d'autres personnes.

Sous-section 2.—Hôpitaux du gouvernement fédéral*

Les hôpitaux administrés par le gouvernement fédéral sont destinés à des fins spéciales intéressant le ministère, comme le soin des anciens combattants et des membres des forces armées permanentes, la quarantaine et le soin des immigrants et des lépreux, le soin des Indiens, etc. Le tableau 1 indique le nombre d'hôpitaux fédéraux au regard de ceux des autres catégories en 1947.

Hôpitaux du ministère des Affaires des anciens combattants.—Le ministère n'a jamais connu de plus forte addition à l'ensemble des lits déjà à sa disposition que le nombre de lits installés en 1948 dans de nouveaux bâtiments

^{*} Revisé par le ministère des Affaires des anciens combattants.